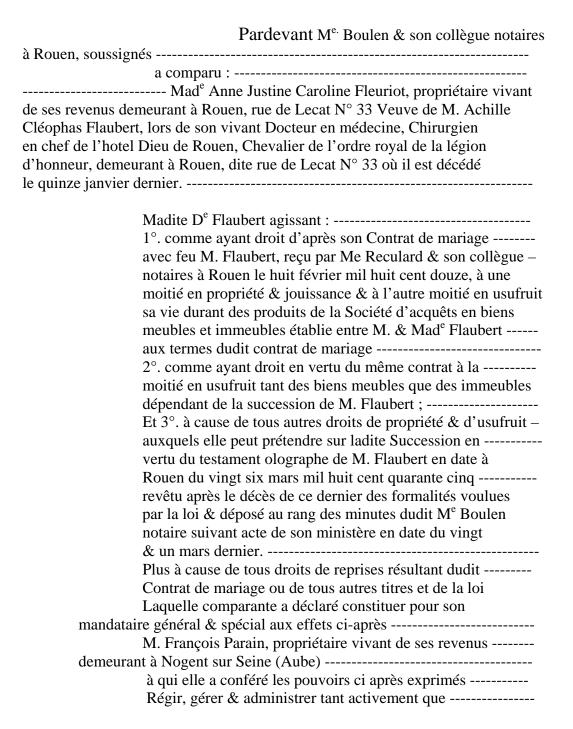
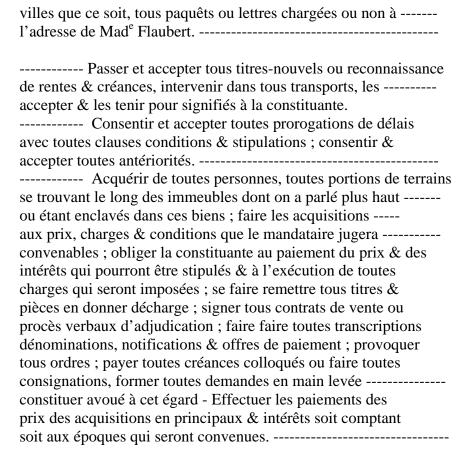
n° 1714 25 mai 1846

Procuration



passivement les biens droits et affaires présents & à venir dans l'arrondissement de Nogent sur Seine notamment les Biens immeubles sis en cet arrondissement & qui dépendent de la société d'acquêts ayant existé entre M. et Mad^e Flaubert.

----- En conséquence louer & affermer à telle personne pour le temps et aux conditions et prix que le mandataire jugera & de la haute futaie convenable tout ou partie des dits immeubles ---------- Passer, proroger, renouveler & accepter tous baux, les résilier, ainsi que ceux existant avec ou sans indemnité, faire ces baux verbalement, par actes sous seings privés ou notariés, faire toutes réparations, constructions & embellissements, Donner et accepter tous congés ; faire tous états de lieux et récolements ; procéder à tous arpentages & fixation de limites, Empêcher et réprimer toutes usurpations, exiger des locataires et fermiers toutes réparations à leurs charges ; faire avec tous entrepreneurs et ouvriers tous devis & marchés ; payer toutes impositions ; faire toutes réclamations en dégrèvement & diminution; présenter toutes pétitions; faire toutes plantations de bornes; Vendre de la manière que le mandataire jugera correct tous bois taillés (x) soit en coupes réglées ou autrement, vendre ----toutes récoltes sur pied ou coupées ---------- Recevoir tous loyers, fermages, intérêts de capitaux, arrérages de rentes & autres revenus échus & à échoir, plus tous remboursements de rentes et créances & en général toutes les sommes qui sont ou pourraient être dûes à Mad^e Flaubert et à la société d'acquêts ayant existé entre elle & M. Flaubert et à la succession de ce dernier; payer toutes celles qui pourraient être dûes par Mad^e Flaubert & les dites société d'acquêts & succession en principaux, intérêts, arrérages, frais et accessoires ---------- Entendre, débattre, clore & arrêter tous comptes, en fixer, recevoir ou solder les reliquats ---------- Suivre la liquidation ou le recouvrement de toutes créances sur particuliers & autres intérêts, se présenter à ce sujet où besoin sera; faire toutes demandes & réclamations; obtenir leur paiement en espèces par bons quelconques ou de toute autre manière. ---------- Retirer de toutes administrations des postes, messageries & roulages & autres de quelque pays ou



De toutes sommes reçues ou payées donner & retirer quittances, décharges, reçus et acquêts, remettre et retirer titres & pièces, consentir & retirer décharges de ces titres ; consentir toutes mentions et tous émargements, stipuler & consentir avec ou sans garantie toutes subrogations & toutes compensations. ------

En cas de difficultés défauts ou refus de paiements, exercer toutes poursuites, contraintes & diligences utiles & nécessaires faire commandements,

sommations, significations, saisies arrêts saisies exécutions. Citer et comparaître en dépen demandant comme en défendant devant tous juges de paix, d'y concilier, traiter, transiger, compromettre, prendre arrangemens, faire remises accorder termes & délais nommer experts & tiers experts, arbitrer

tiers arbitres, & amiables compositeurs, leur conférer tous pouvoirs, s'en rapporter à leurs décisions ou les critiquer, à défaut de conciliation se pourvoir devant tous tribunaux & cours compétents. Consentir tous avoués et avocats, les révoquer, en fonder d'autres, Plaider, appeler ou opposer, intervenir dans toutes instances, se pourvoir en garantie, défendre sur tous appels, se pourvoir en cassation, obtenir jugements et arrêts les relever, signifier, et exécuter par les voies de droit ou y renoncer; faire tous actes conservatoires; prendre & renouveler toutes inscriptions, donner main levée ainsi que de celles existantes, interrompre toutes prescriptions; faire vendre tout mobilier sur saisie, faire procéder à toutes expropriations d'immeubles, provoquer ordres & distributions, y produire, affirmer, contester, obtenir bordereau de collocation, en toucher le montant, donner mains levées et désistements, de toutes inscriptions d'office consentir tous acquiescements. -----

	Aux effets ci-dessus passer, faire & signer tous actes,
	Elire domicile, substituer en tout ou en partie dans les
]	présents pouvoirs & généralement faire tout ce qui sera
١	utile & nécessaire dans l'Intérêt de la Constituante
	Dont Acte
	Fait & passé à Rouen rue du Contrat Social N°32
(demeure de M. Achille Flaubert, fils de la comparante L'an mil huit cent
Rayé Deux	quarante six, le vingt quatre mai cinq mai
mots comme nuls.	

Et après lecture faite la constituante a signé avec les notaires

Cne F. Vve Flaubert

Graindorge

Boulen

2.20 Enregistré à Rouen le trente mai 1846 F 186 R° C^{e} .2. Reçu deux francs & vingt centimes pour le X^{me} Bordin